

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 10 octobre 2023 chargeant, madame Bérangère Prud'homme Sabos, attaché territorial, des fonctions de secrétaire général par intérim pour le pôle aménagement et développement territorial à compter du 11 septembre 2023,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, n'est plus vacant à compter du 15 novembre 2023,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général par intérim pour le pôle aménagement et développement territorial de madame Bérangère Prud'homme Sabos, attaché territorial, à compter du 15 novembre 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **20 NOV. 2023**

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président,
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Jean-Claude ~~ERROT~~ **Pierre CANOANE**

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20231128-RH9989VO112023-AI
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023